

Intégration des réfugiés

Le HCR lance une nouvelle étude

L'Agence des Nations unies pour les réfugiés vient de lancer une nouvelle étude sur l'intégration des réfugiés au Maroc qui devrait permettre aux acteurs concernés de mieux orienter leurs actions afin de garantir à cette tranche de la population un meilleur accès à leurs droits civils, politiques, économiques et sociaux.

Durant ces dernières années, le Maroc a montré sa détermination pour défendre les droits des migrants, et ce en adoptant une position cohérente et responsable qui consiste à protéger cette tranche de la population, notamment à travers la campagne de régularisation exceptionnelle que le Royaume a mise en place en 2014. Si le processus de reconnaissance et de régularisation administrative ne connaît pas d'entraves particulières du fait de l'adoption de la nouvelle politique migratoire et la conclusion d'autres accords, la pro-

blématique de l'intégration des réfugiés demeure posée dans ses dimensions économiques, sociales, culturelles et linguistiques. Afin de déterminer l'état d'intégration des réfugiés au Maroc, l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) vient de lancer une nouvelle étude. Les résultats de cette étude, qui s'étendra jusqu'au mois de mars 2017, permettront d'informer les programmes du HCR, qui s'est engagé à soutenir la Stratégie nationale d'immigration et d'asile (SNIA). L'étude devrait ainsi permettre au HCR et aux acteurs institutionnels concernés de mieux orienter leurs actions en faveur de l'intégration des réfugiés et en matière d'accès à leurs droits civils, politiques, économiques et sociaux. En effet, cette étude devrait appuyer les efforts du Maroc qui s'intéresse davantage aux affaires des migrants et des réfugiés, d'après une récente déclaration d'Anis Birrou, ministre chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration.



Le Maroc est déterminé à poursuivre la politique d'intégration dans le domaine de la migration

«Le Maroc a œuvré à la régularisation des situations des migrants, sur son sol, en se basant sur une série de mesures, à savoir le traitement des situations des migrants, la sécurisation des frontières marocaines, de l'est et du sud du pays, ainsi que l'intégration et la gouvernance. Et en application des Hautes Directives de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, concernant la question migratoire, le Maroc est déterminé à poursuivre la politique d'intégration dans le domaine de la migration», avait confié le ministre. Concrètement, cette étude devrait faire une analyse bibliographique pour recueillir les études déjà réalisées sur le sujet de l'intégration des réfugiés au Maroc et présenter un dispositif législatif et institutionnel dans ce sens. L'étude vise également à réaliser une analyse de l'état actuel de l'intégration des réfugiés qui se baserait sur une enquête auprès d'un échantillon représentatif de la population concernée, et des entretiens avec les acteurs concernés par l'intégration (administratifs, ONG). Enfin des recommandations seront formulées par les enquêteurs pour faciliter et développer l'intégration des réfugiés. ■

Le Maroc a œuvré à la régularisation des situations des migrants, sur son sol, en se basant sur une série de mesures.

Les réfugiés au Maroc en chiffres

Au cours de l'année 2015, le nombre de réfugiés enregistrés auprès du HCR a augmenté de 206% (de 1.275 à 3.908). «La durée de présence sur le territoire du Maroc s'accroît et le nombre de réfugiés qui ont quitté le Maroc pour l'Europe a décliné. Le nombre de localités dans lesquelles les réfugiés sont installés s'est accru. Ces indicateurs prouvent que le Maroc, bien que toujours un pays de transit, confirme sa position de pays d'accueil pour les réfugiés», souligne le HCR. Au 30 juin 2016, la population des réfugiés représente 4.329 personnes enregistrées auprès du HCR. Parmi elles, il y a 1.889 enfants et 1.879 femmes. La majorité

des réfugiés sont originaires de la Syrie (68,1%), du Yémen (10,5%), de la Côte d'Ivoire (6,4%), de la République démocratique du Congo (3,74%), de l'Iraq (3,1%) et de la République centrafricaine (2,6%). La majorité des réfugiés est arabophone (82,7%), ce sont des Syriens, des Yéménites, des Irakiens et des Palestiniens. Les francophones représentent 14,4%, et sont principalement Ivoiriens, Congolais, Centrafricains, Camerounais et Maliens. Ils résident au Maroc dans 44 municipalités, essentiellement sur l'axe Rabat-Salé-Kénitra-Temara (34,7%), Casablanca (19,5%), Oujda (11,4%), Tanger (6,7%) et Meknès (4,4%).